AUSTERSOL → DEVENUE ABELIA

Société anonyme au capital de 250.000 francs
Siège social : 5, rue François 1er - PARIS 8ème
R.C.S. PARIS B 410 255 681

96B16978

Tr de COMMERCE de PARIS
N° dépôt
17 SEP. 1997
19578

Extrait du Procès-verbal
de l'Assemblée Générale Ordinaire
du 20 juin 1997

Le vendredi 20 juin 1997, à 11 heures, les Actionnaires de la société AUSTERSOL, société anonyme au capital de 250.000 F. divisé en 2.500 actions de 100 F. chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, au siège social, 5 rue François 1er - PARIS 8ème, sur convocation faite par le Président du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été signée par chaque membre de l'Assemblée.

M. Claude ROUSSEAU, Président du Conseil d'Administration, préside l'Assemblée.

La société SOLVAY, représentée par M. Georges THEYS et la société PEPTISYNTHA, représentée par M. Bruno BERSIHAND, les deux Actionnaires présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

M. Bernard THIBAUT est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée par les membres du bureau, permet de constater que sept actionnaires, présents ou représentés, totalisent 2.500 actions ayant le droit de vote auxquelles sont attachées 2.500 voix, et réunissent ainsi plus du quart du capital social. En conséquence, l'Assemblée se trouve régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'Assemblée : les statuts, la copie des lettres de convocation, la feuille de présence, le bilan de l'exercice 1996, le rapport de gestion, les rapports du Commissaire aux Comptes ainsi que le projet des résolutions.

Le Président déclare que l'ensemble des documents et renseignements mentionnés par les textes légaux ont été mis à la disposition des Actionnaires au siège social, pendant les 15 jours précédant l'Assemblée Générale.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale nomme MM. Philippe COSTE, Michel BANDE et Michel MARTINO comme Administrateur pour une période de six années qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ayant statué sur les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée Générale prend acte des démissions de MM. Bruno BERSIHAND et Jean-Claude GAUDRIOT de leur mandat d'Administrateur à l'issue de la présente Assemblée.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du présent procès-verbal pour accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

